



## Formule de calcul de la pension de reversion

Par **cacaboudin**, le **27/06/2010** à **14:33**

Bonjour,

suite à ma demande de pension de reversion de mon ex mari, à la CNAV, où je suis allé, la personne qui m'a pris en charge m'a d'abord dit que j'avais droit, car même si la somme de mes trois derniers mois dépassait de peu le plafond d'attribution j'y avais droit et qu'elle m'enverrait par courrier le résultat.

Puis par téléphone elle m'a appelé, après pour me dire que finalement dans mon cas on ne pouvait pas m'appliquer les 30% d'abattement, qu'elle m'avait appliqué.

A 5 euros près je n'ai droit à rien, pourriez-vous me procurer l'exacte formule de calcul du droit à cette pension?

à 5 EURO ai-je un recours et où?

Cordialement.

Merci d'avance